

BULLE DE CHERY - Peggy Cheutin -
Mail : contact@bulledechery.fr Tel : 06 21 52 21 05

Le présent contrat (d'un montant minimum de 20 €/livraison) est passé entre les contractants désignés ci-dessous et sous le contrôle de l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) de Saint Brice-Courcelles pour 4 livraisons de savons artisanaux et de produits dérivés, à compter du 2 septembre 2026 et jusqu'au 30 juin 2027.

Référente : Stéphanie BOUCHEZ (tel :06-76-39-04-64 ; mail : stef.bouchez@laposte.net)

Les contractants sont :

La productrice : Peggy Cheutin, « Bulle de Chery », Rue de Fismes, 02220 Chéry-Chartreuve

06 21 52 21 05, contact@bulledechery.fr ou site : <https://bulledechery.fr/>.

L'adhérent : (Nom et prénom)

..... (Adresse postale)

Tel :-Mail :

Vis-à-vis des adhérents, la productrice s'engage à :

- ✓ Fournir des savons et des produits dérivés, de sa production et d'origine biologique (selon le cahier des charges de l'Agriculture biologique). Apporter, lors des 4 distributions, les produits correspondants au choix de l'adhérent fourni préalablement.
- ✓ Être présente lors de la distribution sauf cas de force majeure (maladie, ...). Dans ce cas, elle devra se faire représenter par un tiers.
- ✓ Accueillir les adhérents (et leurs proches), répondre à leurs questions, donner des informations (sur les méthodes de production, sur les usages de ses produits, etc.) et si possible proposer un atelier pédagogique.
- ✓ Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents, si possible. Dans le cas inverse, elle en expliquera les raisons.
- ✓ Permettre le report d'une commande à l'autre, du reliquat d'argent non utilisé par l'adhérent, mais cela sur la seule durée du contrat.
- ✓ **Vis-à-vis de l'association, la productrice s'engage à :**
- ✓ Aviser les membres du conseil d'administration en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la fourniture (maladies, aléas climatiques, etc.).
- ✓ Fournir des produits issus majoritairement de l'agriculture biologique et transformés par son entreprise. Exceptionnellement, elle pourra fournir des produits de qualité identique issus d'une entreprise comparable ; cela après avoir en reçu l'aval du conseil d'administration.
- ✓ Être transparente dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente de ses produits artisanaux. Elle privilégiera dans la mesure du possible des partenaires locaux (fournisseurs d'huiles, de lait, ...).

- ✓ Présenter à l'Assemblée générale ordinaire un bilan des distributions de l'année écoulée (volumes distribués, problèmes rencontrés, impact sur l'activité économique de l'exploitation...) et transmettre les derniers éléments comptables de l'exploitation.
- ✓ Fournir 15 jours avant chaque distribution la liste des produits en stock afin que les adhérents fassent leur choix.
- ✓ **L'adhérent s'engage à :**
- ✓ Récupérer ses commandes à chaque distribution, en gérant ses retards et ses absences. Aucun remboursement ne sera effectué.
- ✓ Pré financer la production et ainsi remettre lors de la signature de ce contrat 4 chèques à l'association. Chacune des 3 premières commandes ne pourra dépasser le montant de chaque chèque. Seule la 4 ème commande pourra dépasser le montant restant ; auquel cas la différence devra être réglée par l'adhérent au moment de la livraison. Aucun remboursement ne sera effectué à la fin de la saison par la productrice.
- ✓ Aider, dans la mesure de ses possibilités, la productrice si elle le souhaite.
- ✓ L'Adhérent s'engage à donner au référent AMAP sa commande avant la fin du mois précédant la livraison (livraisons début octobre, avant Noël, avant vacances de printemps, en juin), soit par mail, soit en main propre lors d'une distribution. Il est demandé à l'adhérent de conserver la mémoire des montants des chèques fournis et les montants de chaque commande pour gérer ses reliquats et faciliter sa gestion sur l'année.
- ✓ Dans le cas où la commande ne serait pas parvenue au producteur suffisamment tôt pour préparer les produits, l'adhérent aurait le choix uniquement parmi les savons disponibles le jour de la livraison.

Tarif et règlement :

Le préfinancement fonctionne sous forme de 4 chèques confiés à l'AMAP au début de la saison . **Chaque chèque d'un montant minimum de 20€** sera remis par l'AMAP à la productrice au moment de la livraison.

Montant du chèque choisi par l'adhérent pour la livraison d'octobre :	_____
Montant du chèque choisi par l'adhérent pour la livraison de « Noël » :	_____
Montant du chèque choisi par l'adhérent pour la livraison de « printemps » :	_____
Montant du chèque choisi par l'adhérent pour la livraison de juin :	_____

Information importante : Le principe d'une AMAP repose sur la solidarité avec l'artisan dans les aléas de la production. Ainsi, les adhérents de l'AMAP s'engagent à soutenir l'exploitation tout au long de la saison en assumant les coûts, les risques, la pénurie ou l'abondance des produits.

Signé à Saint Brice Courcelles, le

Peggy Cheutin, productrice

L'adhérent

AMAP SBC

Le présent contrat est signé en un seul exemplaire et conservé par l'AMAP qui le tient à disposition des contractants, si besoin.

BULLE DE CHERY – produits et tarifs

La commande est à communiquer au moins 15 jours avant chaque livraison à : stef.bouchez@laposte.net

	prix unitaire	octobre		Noël		Printemps		juin	
		qté	total	qté	total	qté	total	qté	total
quatuor	24								
Duo	15								
coffret bien-etre	22								
coffret rasage	22								
coffret Découverte	37								
Lemon Bulle	6,7								
Chéry Baby	6,7								
Bulle de karité	6,7								
Chéry d'Alep	6,7								
Bulle de Nérolé	6,7								
Bulle d'avoine	6,7								
Bulle Inchères Nature	6,7								
Bulle Inchères parfumée	6,7								
Shampooing carré	6								
Shampooing rond	8								
Hammam chéry	10								
Barbe à Bulle	12								
Baume à lèvres Chéry	4								
Baume à lèvres mandarine	4								
Baume à lèvres coconut	4								
Dentifrice solide	10								
Savon noir ménager	4,5								
Emballage tissus (éponge bambou)	7								
Emballage micro-eponge	7								
Porte-savon aimanté à ventouse	8								
Kit complet papier WC lavable	60								
kit papier toilette lavable	15								
TOTAL									

Le descriptif précis des produits est disponible sur le site de l'AMAP : <http://www.lamapsbc.net/>
ou sur le site de Peggy : <https://bulledechery.fr/>.